



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2022

En application de la loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, un débat doit avoir lieu en conseil municipal sur les orientations budgétaires générales à venir ainsi que sur les engagements, et cela dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 apporte des modifications concernant le débat et le rapport sur les orientations budgétaires en son article 107 (amélioration de la transparence financière) :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres,
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne,
- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal,
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le présent rapport décline l'environnement macroéconomique contextuel, les éléments du projet de loi de finances pour 2022 qui impacte le budget des collectivités territoriales, avant de présenter les perspectives budgétaires à court et moyen termes.

Sommaire

I – Le contexte économique :	3
II – Le projet de loi de finances pour 2022.....	4
A – Le budget de l’Etat et son volet pour les collectivités locales.....	4
B – Les dotations de l’Etat aux collectivités locales	5
1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	5
2) La fiscalité locale.....	5
3) Suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales	6
4) La stabilisation de la contribution au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC).....	6
5) La reconduction de la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL)	6
6) La Dotation d’Equipement des territoires ruraux (DETR).....	7
III – La situation financière d’Ingré.....	7
A - Comparaison des ratios avec les communes de la même strate	7
B - La structure de la dette	11
C - L’évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	12
D - Evolution des charges et des effectifs de personnel.....	13
E - Les relations financières avec les partenaires	14
1) Le contexte intercommunal	14
2) Les relations avec le Conseil Régional	15
3) Les relations avec le Conseil Départemental	15
4) Les relations avec les autres partenaires	15
5) Les relations avec la CPAM	15
IV – Les perspectives budgétaires.....	16
A - Les orientations budgétaires 2022	16
B - La stratégie financière.....	17
1) Les recettes de fonctionnement.....	17
2) Les dépenses de fonctionnement	17
3) Les recettes d’investissement	18
4) Les dépenses d’investissement	18
C - Le plan pluriannuel des investissements	18

I – Le contexte économique :

(Source Caisse d'Épargne)

France : vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3% au second trimestre et de 3% au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1% sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9% au T3 2021 après +44,9% au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5% au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3%) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1% au T3 2021).

Dans ce contexte favorable, nous prévoyons une croissance proche de 1% au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

France : onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 8.1% au 3^{ème} trimestre, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72% des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel,
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5% en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6% en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés

par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5% au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1% à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5% en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6% en 2021 et 1,7% en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1% en 2021 et 1,3% en 2022.

II – Le projet de loi de finances pour 2022

A – Le budget de l'Etat et son volet pour les collectivités locales

(Source projet de loi de finances 2022 et Caisse d'Epargne)

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 illustre une **normalisation progressive des finances publiques**, en dépenses et en recettes, au regard de la gestion d'urgence due à la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Ce budget comporte 3 objectifs principaux :

- Sortir de l'état d'urgence et préparer l'avenir, en poursuivant la mise en oeuvre du plan France Relance,
- Tendre "vers une économie plus verte et plus durable", avec notamment :
 - o la reconduction du dispositif MaPrimeRénov', favorisant la rénovation énergétique du secteur résidentiel ;
 - o le soutien au transport ferroviaire avec la mobilisation de 4,7Md€ dans le cadre du plan de relance et la seconde étape de la reprise de dette de SNCF Réseau, à hauteur de 10 Md€ ;
- Poursuivre la mise en oeuvre des priorités du quinquennat, parmi lesquelles :
 - o la revalorisation des personnels de l'éducation et la concrétisation des conclusions du "Grenelle de l'éducation" ;
 - o la poursuite de la mise en oeuvre du plan "1 jeune 1 solution" ;
 - o la poursuite du dispositif d'activité partielle de longue durée.

Le budget 2022 sera le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tout comme le dernier du quinquennat actuel.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Le PLF 2022 comporte 12 mesures qui ont un impact sur les finances locales, de la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité.

B – Les dotations de l’Etat aux collectivités locales

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont contraintes de participer à l’effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, la baisse des concours financiers de l’Etat aux collectivités territoriales se poursuit, de 3,5 Md€ en 2015, de 3,3 Md€ en 2016 et de 2,8 Md€ en 2017.

Le projet de loi de finances 2022 ne prévoit pas de prélèvement supplémentaire sur les dotations.

Ingré a subi une baisse de 100 %, la DGF est passée de 7 973 € à 0 € de 2019 à 2021 après avoir connu un point haut en 2014 (703 000 €).

Le budget 2022 sera construit sur la base d’une DGF à 0 €.

Les principales dotations de l’Etat perçues par Ingré :

DOTATIONS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	475 549	250 500	79 591	50 460	7 973	0	0
DSR	89 348	99 919	109 428	119 188	122 046	125 997	129 724
TOTAL	564 897	350 419	189 019	169 648	130 019	125 997	129 724
% évol N-1		-37,97%	-46,06%	-10,25%	-23,36%	-3,09%	2,96%

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

On peut constater que la baisse des dotations s’accroît chaque année depuis 2014, année de la mise en place de la contribution au redressement des comptes publics et malgré une stabilité de celle-ci depuis 2018 au niveau national.

2) La fiscalité locale

Jusqu’en 2017, la revalorisation des valeurs locatives était calculée sur la base de l’inflation prévisionnelle.

La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d’inflation constaté.

Ce taux d’inflation est calculé en fonction de l’évolution de l’indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Ainsi en 2022, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l’inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021.

Il est précisé qu’en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).

Pour mémoire, la revalorisation était de 0,9 % en 2020 et 0,2 % en 2021.

Pour Ingré, les seuls produits locaux (TH, TFB, TFNB) évoluent de + 1,90 % en 2021 prenant en compte à la fois l’évolution des bases (0,2 %) et l’effet volume dans la mesure où les taux d’imposition locaux demeurent les mêmes depuis 2011.

Pour la construction du budget il a été pris en compte une évolution de + 2%.

	2019		2020		2021	
	Bases	Produits	Bases	Produits	Bases	Produits
TH	12 505 451	2 055 896	12 745 163	2 095 305	405 651	66 689
TFB	14 118 152	4 304 625	14 466 065	4 410 703	14 289 000	6 621 357
TFNB	100 795	80 122	104 547	83 104	96 100	76 390
AC de la TP (OMET)*		2 653 674		2 653 674		2 653 674
TOTAL		9 094 317		9 242 786		9 418 110
% évol N-1						
% évol N-1		2,15%		1,63%		1,90%

3) Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

La loi de Finances pour 2018 intègre la réforme de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République. Cette réforme prévoit que la taxe d'habitation soit progressivement supprimée pour 80% des ménages aujourd'hui soumis à cette taxe au titre de leur résidence principale.

Après un dégrèvement de 30% en 2018 et de 65 % en 2019, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour 80 % des contribuables depuis 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement est de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes avec l'application d'un coefficient correcteur (0.9454 pour Ingré).

Cet élément n'est pas sans effet pour les communes dans la mesure où la compensation de l'Etat sera calculée sur les bases actuelles et à un niveau identique pour les années suivantes ce qui privera les communes de recettes nouvelles. Par ailleurs, les collectivités se voient privées de la capacité de décider du niveau de leurs recettes à travers l'imposition.

4) La stabilisation de la contribution au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)

Instauré par la loi de finances pour 2012, le FPIC avait vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal, avec comme spécificité de considérer les intercommunalités comme l'échelon de référence pour l'analyse de la richesse d'un territoire.

Le FPIC au niveau national est fixé à un milliard d'euros en 2022 (même enveloppe depuis 2016).

La contribution de la ville d'Ingré en 2022 était de 75 988 €. Le montant estimé pour 2022 est de 90 000 € afin de tenir compte de la modification du périmètre des intercommunalités qui pourrait aboutir à une progression de la contribution de certains ensembles intercommunaux dont celui constitué par Orléans Métropole et ses communes.

A ce jour, le montant exact n'est pas connu.

5) La reconduction de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 907 millions d'euros en 2022 soit + 337 M€ par rapport à 2021.

Pour rappel la ville d'Ingré a bénéficié à ce titre, d'une subvention :

- en **2016** de 162 000 € pour l'extension de l'école Emilie Carles,
- en **2017** de 84 301 € pour la réhabilitation et la mise aux normes du Château de Bel Air,
- en **2018**, de 28 620 € pour l'installation d'un self au restaurant scolaire du Moulin,
- en **2020** de 29 363 € pour la réfection des sanitaires du Moulin et de 11 299 € pour la mise en place de la vidéoprotection,
- en **2021** de 65 620 € pour la réhabilitation de la Salle Guy Durand et de 13 498 € pour la mise aux normes du TGBT à l'école Victor Hugo.

En 2022, de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat.

6) La Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR)

Depuis 2019, la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

La ville d'Ingré a bénéficié, à ce titre, d'une subvention :

- en **2019** de 200 000 € pour la construction d'un court de tennis couverts et deux terrains de padel,
- en **2020**, d'une subvention de 139 514 € pour l'extension du cimetière,
- en **2021** d'une subvention de 13 869 € pour la réhabilitation du chemin d'accès de l'école du Moulin et de la coulée verte.

En 2022, de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat.

III – La situation financière d'Ingré

La situation financière de la commune est saine. Elle a été saluée par le trésorier dans son rapport annuel.

A - Comparaison des ratios avec les communes de la même strate

Moyenne des comptes administratifs 2019 et 2020	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
	de 5 000 à 10 000 h.			
Recettes de fonctionnement	Euros/h	Les Produits en %	Euros/h	Les produits en %
TOTAL A	1 296		1 170	
dont :				
Impôts locaux	712	54,96	504	43,03
Autres impôts et taxes	65	5,02	98	8,33
Dotation globale de fonctionnement	14	1,08	153	13,03
Produit des services et du domaine	141	10,92	86	7,61
Dépenses de fonctionnement	Euros/h	Les charges en %	Euros/h	Les charges en %
TOTAL B	1 087		1026	
dont :				
Charge de personnel	750	69,03	537	52,32
Achats et charges externes	232	21,35	247	24,04
Charges financières	10	0,87	23	2,24
Subventions versées	47	4,33	66	6,44
RESULTAT A-B	209		145	

Recettes d'investissement	Euros/h	Les produits en %	Euros/h	Les produits en %
TOTAL C	264		454	
dont :				
Emprunts	0	0	62	13,67
Subventions reçues	41	15,56	72	15,88
Taxe d'aménagement	21	7,97	16	3,53
FCTVA	23	8,54	42	9,26
Dépenses d'investissement	Euros/h	Les charges en %	Euros/h	Les charges en %
TOTAL D	293		454	
dont :				
Dépenses d'équipement	255	86,86	340	74,78
Remboursement d'emprunts	35	11,77	83	18,28
RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement	29,5		1	

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Fiscalité locale 2020	Euros/h	Taux en %	Euros/h	Taux en %
Taxe Foncière Bâti	472	30,49	277	20,88
Taxe Foncière non Bâti	9	79,49	9	52,19
Taxe d'habitation	227	16,44	215	15,22

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Autofinancement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement
E.B.F. (Excédent Brut de Fonctionnement)	241	18,56	216,5	18,50
CAF brute	230	17,75	199	16,97
CAF nette (avec remboursement en capital des emprunts)	195	15,05	116	9,87

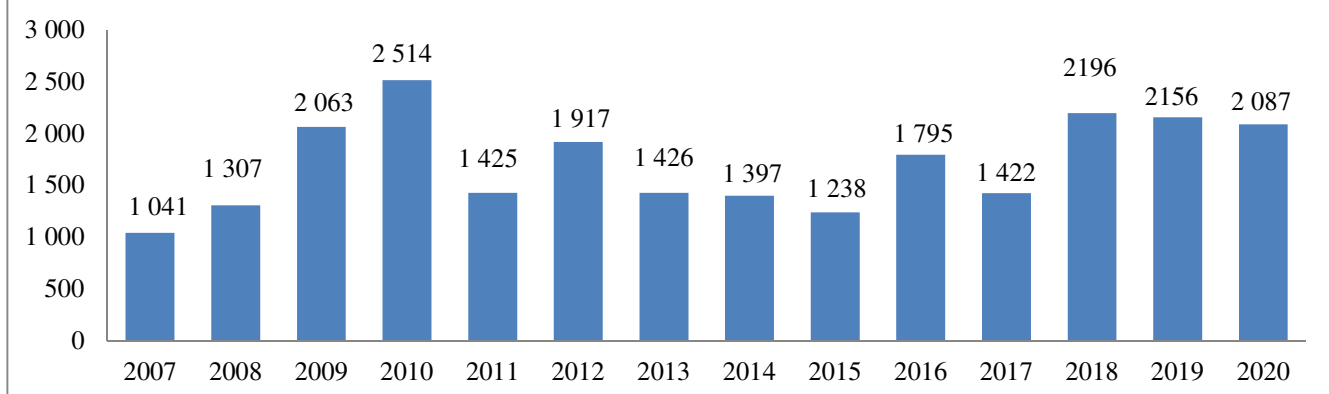
	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Endettement au 31/12/2020	Euros/h	En % des produits de fonctionnement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement
Encours total de la dette au 31/12/20	367	28,77	802	71,16
Annuité de la dette	40	3,1	104	9,25

Comparaison des ratios avec les communes de la même strate sur 5 ans pour la partie investissement :

	Ingré										Moyenne des communes Françaises en TPU									
											de 5 000 à 10 000 h.									
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020

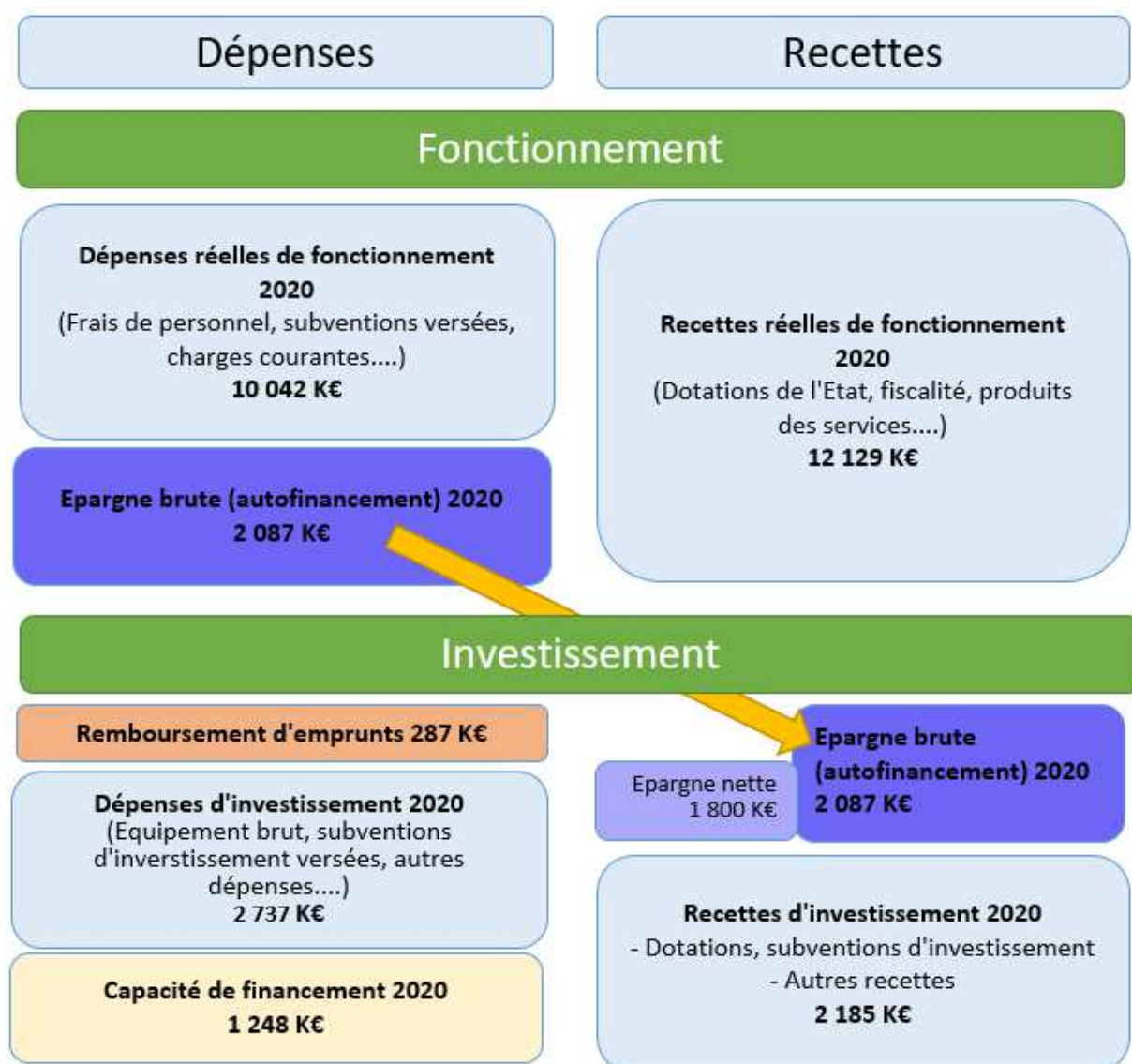
Recettes d'investissement	Euros/h					Les produits en %					Euros/h					Les produits en %				
TOTAL C	132	151	116	270	257						433	422	433	456	451					
dont :																				
Emprunts	0	0	0	0		0	0	0	0		85	71	72	70	54	19,7	16,9	16,7	15,4	11,9
Subventions reçues	14	68	14	64	18	10,3	45,2	12,0	23,9	6,82	57	56	63	72	72	13,2	13,2	14,6	15,9	15,9
Taxe d'aménagement				29	13				10,7	6,23				16	16				3,62	3,56
FCTVA	59	21	15	27	18	44,5	14,1	12,6	10,2	7,12	37	34	37	40	44	8,46	7,97	8,5	8,67	9,83
Dépenses d'investissement	Euros/h					Les dépenses en %					Euros/h					Les dépenses en %				
TOTAL D	168	301	208	261	325						428	419	436	483	425					
dont :																				
Dépenses d'équipement	103	224	168	223	286	61,4	74,5	80,9	85,3	88,1	265	298	320	370	309	61,8	71,2	73,4	76,6	72,9
Remboursement d'emprunts	65	59	40	38	31	38,6	19,6	19,0	14,7	9,49	95	83	84	82	84	22,2	19,8	19,3	17,00	19,71
RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement	36	150	92	-9	68						-5	-5	3	27	-26					

Evolution de la CAF en K€



Il s'agit de la capacité d'autofinancement brute sans tenir compte des cessions.

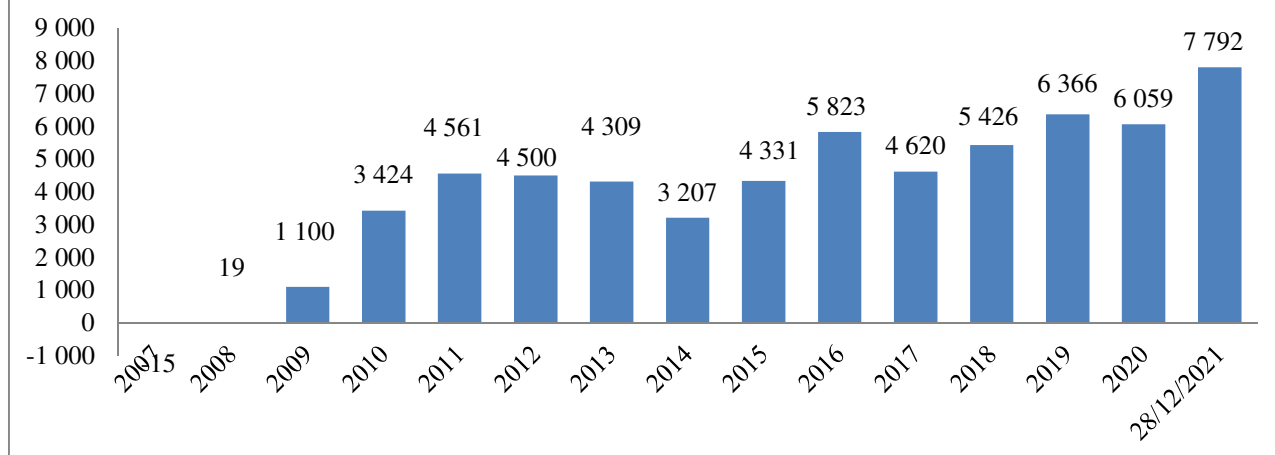
SYNTHESE DES EQUILIBRES GENERAUX :



L'épargne brute est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement des emprunts.

Evolution de la trésorerie en K€



B - La structure de la dette

La dette de la Ville

	2009 (pour mémoire)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Capital restant dû au 31 décembre	10 980 482	7 860 122	7 302 798	6 782 922	6 269 219	4 054 794	3 703 336	3 416 490	3 149 916	2 881 569

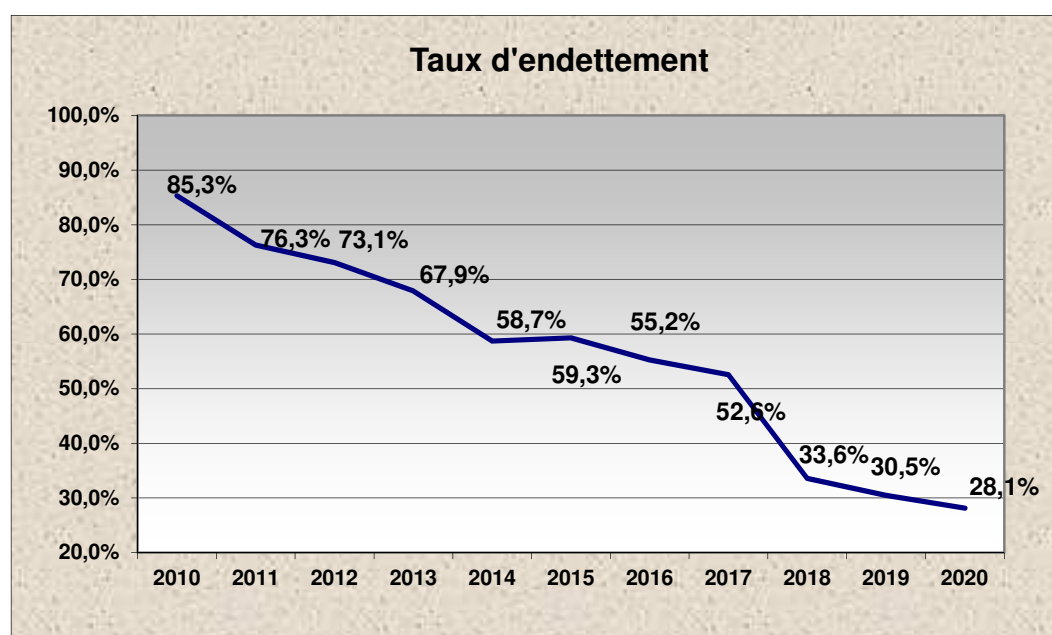
La ville n'a pas emprunté depuis 2009.

Pour rappel, une partie de la dette a été transférée à la métropole au 1^{er} janvier 2018 ce qui explique la forte baisse entre 2017 et 2018.

Le taux d'endettement : le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et les produits de fonctionnement est un indicateur qui fait partie des critères retenus par le réseau d'alerte.

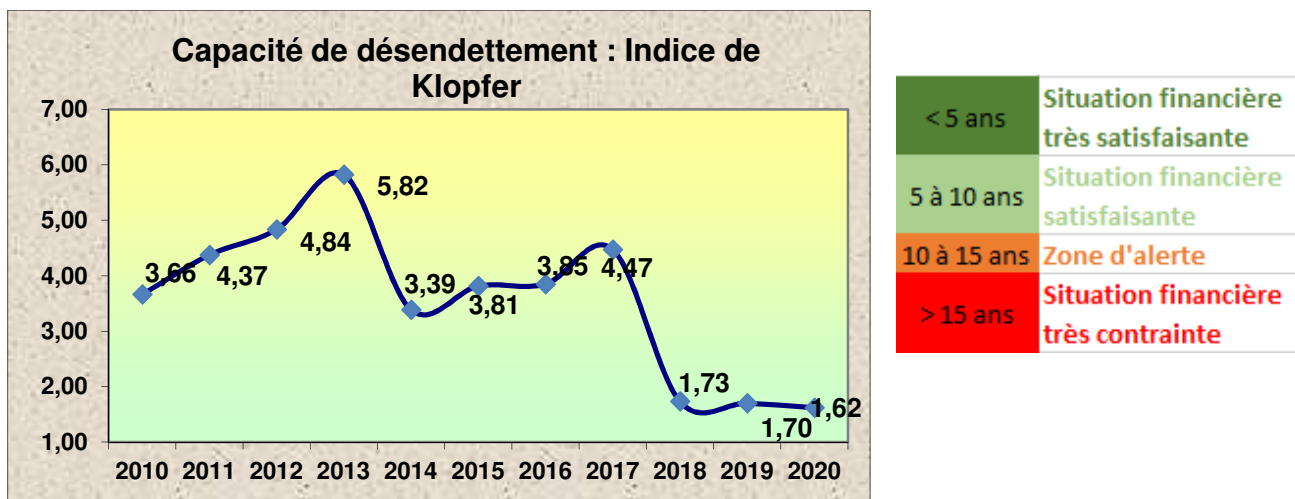
En 2020, il est de 28,1 % pour Ingré et de 71,16 % pour les communes de la strate.

Taux d'endettement

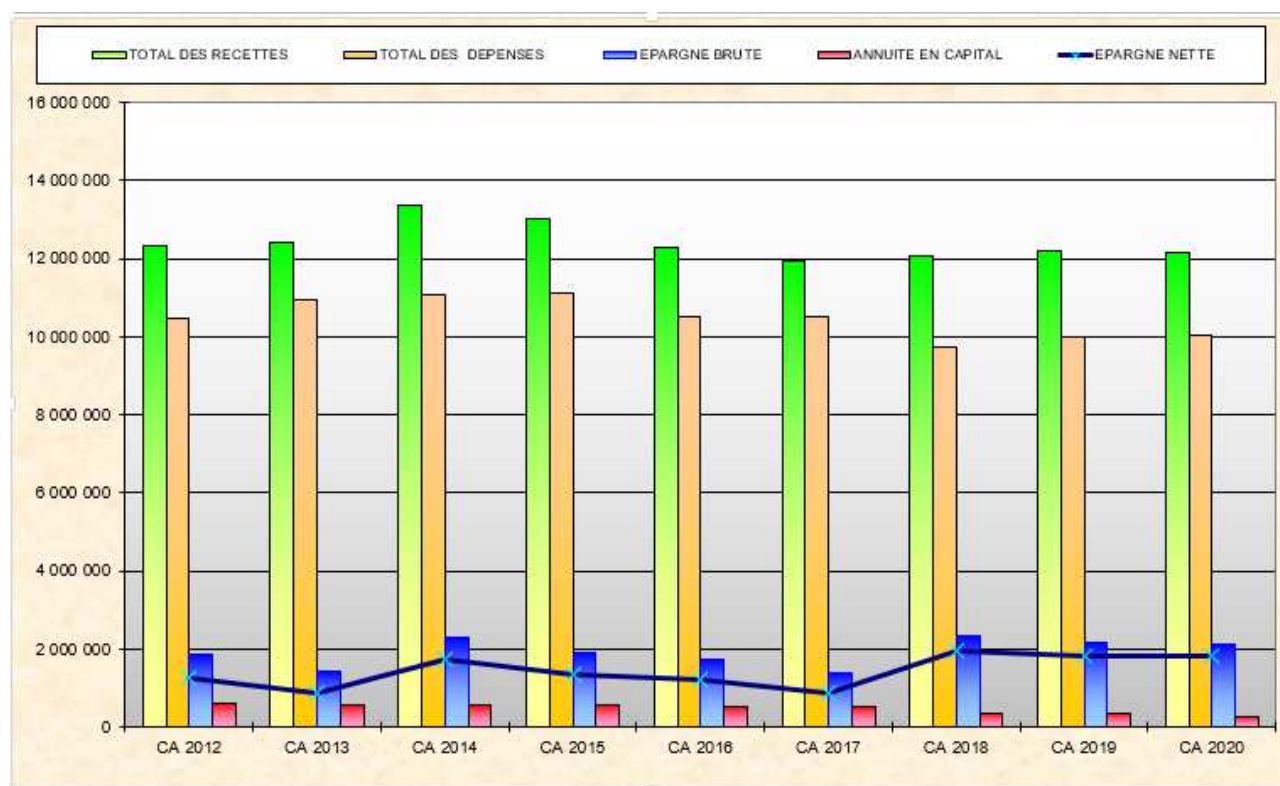


La capacité de désendettement : le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et la capacité d'autofinancement (en tenant compte des cessions) indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette. Il s'agit de l'indice de Klopfer. Il permet de mesurer véritablement la solvabilité de la commune.

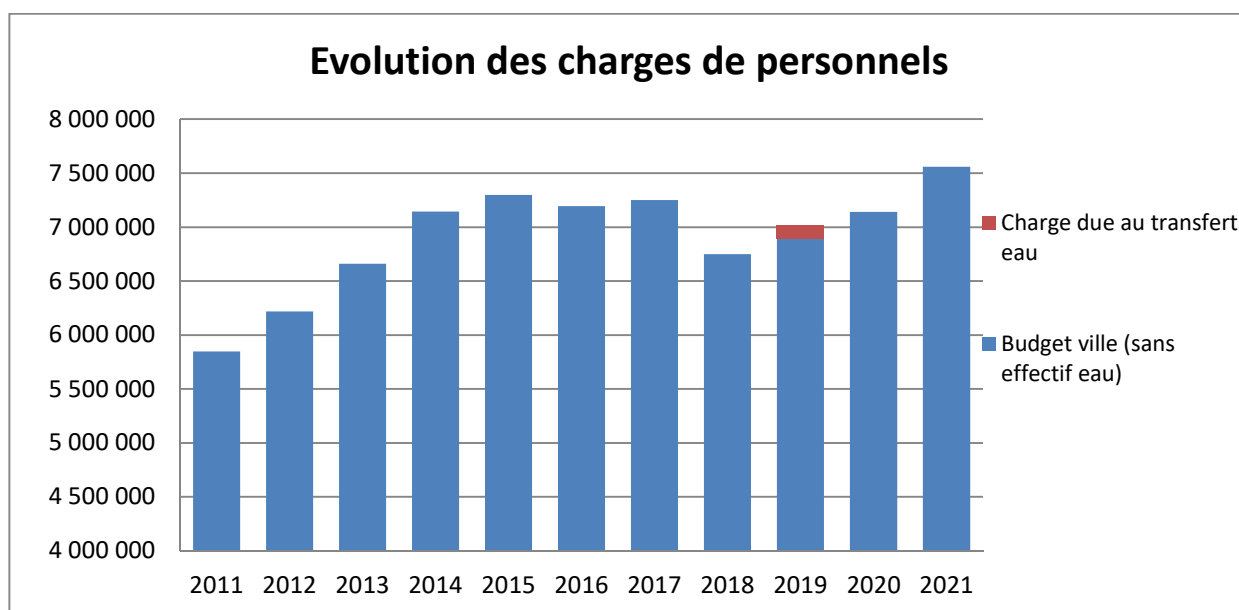
A Ingré, la capacité de désendettement s'établit à 1,62 an en 2020 soit un très bon niveau au regard de la limite des 11 à 13 ans (limite imposée aux communes de + 10 000 habitants dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022).



C - L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



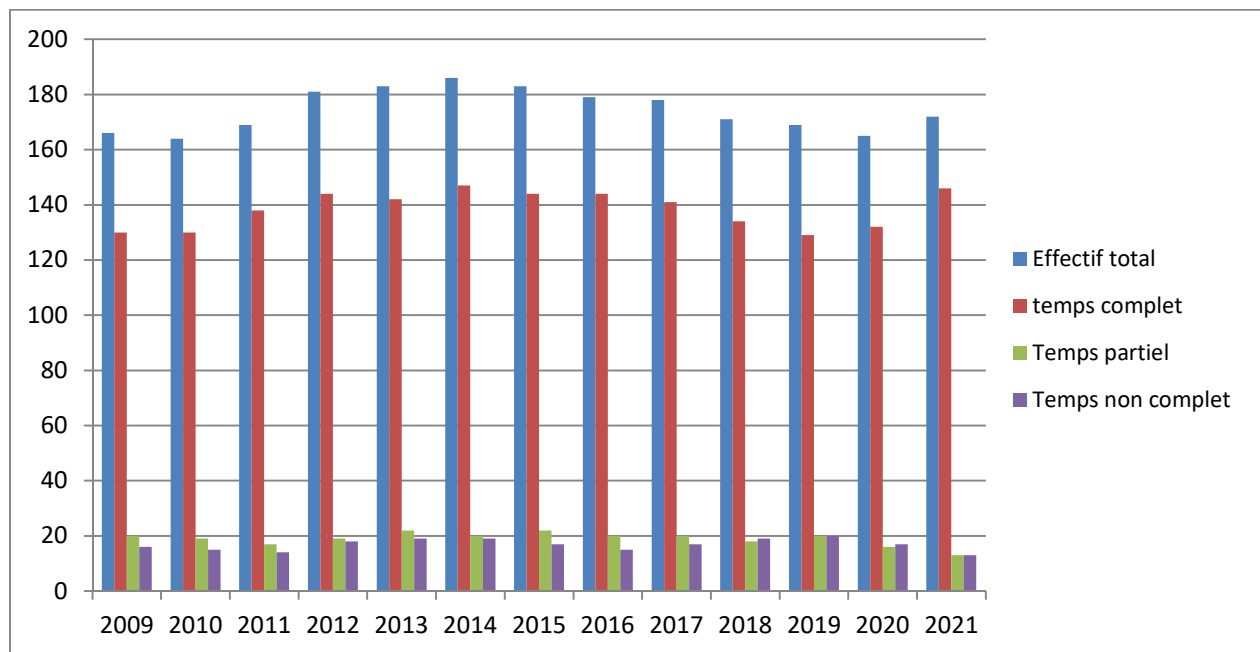
D - Evolution des charges et des effectifs de personnel



En 2018, la forte baisse des charges de personnel est notamment due aux transferts de personnel à la métropole pour les compétences transférées (voirie, propreté). En 2019, une convention de gestion avec la Métropole a conduit à prendre en charge tous les frais des compétences transférées (notamment eau), moyennant un reversement en recettes. A partir de 2020 les agents ont été pris en charge directement par la Métropole.

En 2020/2021, la hausse s'explique principalement par la création du centre de santé au 1^{er} mai.

Evolution des effectifs de la commune (titulaires et stagiaires)



On note une augmentation du nombre de postes permanents pourvus entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021. Cette augmentation est principalement due par la requalification de contrats d'agents non permanents (obligation réglementaire). Ainsi au 31/12/2021, 31 personnes sont positionnées sur des emplois permanents contre 21 au 31/12/2020.

E - Les relations financières avec les partenaires

1) Le contexte intercommunal

Pour rappel, la Métropole d'Orléans perçoit depuis 2002, au titre des compétences que les communes lui ont transférées, la Cotisation Economique Territoriale et une part des impôts ménages. D'autre part, elle perçoit la part de la taxe d'habitation départementale en plus de la fiscalité fixe instaurée en 2009.

En contrepartie de la perte de ressource économique, la métropole reverse à la commune d'Ingré une attribution de compensation fixe depuis 2002.

La commune perçoit également une Dotation de Solidarité Communautaire fixe depuis 2009 de 57 327 €.

L'année 2017 a été une année transitoire afin de définir « une future organisation pérenne de manière conjointe fondée sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et d'une territorialisation des équipes » et d'assurer le temps nécessaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour formuler des propositions sur les relations financières liées aux transferts de charges (règles d'évaluation).

✓ *Cas particulier des espaces verts*

La compétence « espaces verts » est partagée entre la métropole et la ville.

Ainsi la gestion des espaces verts attendant à la voirie ainsi que les jardins et parcs non clôturés sont de la compétence métropolitaine. Les surfaces sportives, les espaces verts annexes (dont les jardins et parcs clos) restent à la charge de la commune.

La répartition entre espaces verts communaux et espaces verts intercommunaux est déterminée pour Ingré par application d'un prorata basé sur la répartition des surfaces.

Pour 2022, la gestion des espaces verts se fera, comme depuis 2018, par le biais d'une mise à disposition de service de la ville vers la métropole. Par conséquent, le personnel restera communal en 2022.

✓ *Les pôles territoriaux*

Afin de parvenir à organiser au mieux l'exercice des compétences transférées, la Métropole a créé des pôles territoriaux depuis le 1^{er} janvier 2018.

La ville d'Ingré a intégré le Pôle territorial Nord-Ouest avec les villes de la Chapelle Saint-Mesmin, Ormes et Saint Jean de la Ruelle.

L'administration du pôle territorial est basée à Saint Jean de la Ruelle ainsi que le service voirie. Le service technique de distribution de l'eau potable est basé à la Chapelle Saint-Mesmin. La facturation se réalise désormais sur Fleury-les Aubrais. La ville d'Ingré dispose d'une ligne téléphonique et d'une adresse mail dédiée.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la gestion clientèle de l'eau a été centralisée au pôle pour les 3 communes en régie. Le pôle prend également en charge la gestion clientèle de l'assainissement.

La commune d'Ingré a de nouveau demandé que l'ensemble des factures puissent être mensualisées.

✓ *L'attribution de compensation 2022*

La commune n'ayant transféré aucune nouvelle compétence le montant déterminé par la CLECT pour 2018 reste inchangé soit 2 250 510 € pour 2022.

2) Les relations avec le Conseil Régional

Les relations financières avec la Région se traduisent principalement par le partenariat avec la Métropole d'Orléans dans le cadre de la réalisation de la 4^{ème} génération du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

La Région, dans le cadre de son soutien dans le domaine de la Culture, participe également au financement de la saison culturelle.

3) Les relations avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental verse annuellement des subventions relatives au fonctionnement de l'école de musique (soit 4 440 € en 2021).

Le Département peut accompagner la ville dans le financement des projets d'investissements essentiellement vers le domaine des loisirs, des sports et de la culture (en 2021 : Aide à l'Aménagement de l'aire de jeux pour 88 000 €).

Le Conseil Départemental a revu ses modalités de soutien aux projets d'investissement des villes par l'intermédiaire de plusieurs fonds de soutien. La ville d'Ingré présentera des projets dans ce cadre.

4) Les relations avec les autres partenaires

- ✓ La ville a signé fin 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales un contrat Enfance Jeunesse permettant de meilleures participations financières mais aussi la valorisation des actions menées par la ville envers la jeunesse. Ce contrat enfance jeunesse a été renouvelé fin 2020 et est devenu « contrat territorial global ».
- ✓ D'autre part, la ville peut bénéficier de participation de partenaires financiers tels l'ADEME, ERDF, GRDF, CNDS, ENEDIS, la Fondation du Patrimoine...

De manière générale, la commune sollicite l'ensemble des institutions et partenaires afin d'obtenir un maximum de cofinancements tous secteurs confondus.

5) Les relations avec la CPAM

Notre centre municipal de santé est éligible à diverses participations, liées à l'adhésion à l'accord national Assurance Maladie, dont :

- **Accord national** : rémunération forfaitaire spécifique ayant pour objectif d'accompagner les centres de santé dans leur organisation en valorisant notamment les activités de coordination et d'échanges d'informations avec les acteurs externes. Un socle de "pré-requis" est à déclarer.
- **Subvention "Loi Teulade"** : Remboursement par l'Assurance Maladie de 11,5% du brut salarial du personnel soignant ;
- **Forfait patientèle médecin traitant** : Valorisation des suivis au long cours des patients par un médecin traitant du centre de santé (somme allouée variant en fonction de l'âge et des pathologies des patients déclarés au sein du centre de santé) ;
- **Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP)** : Soutien à l'amélioration de la qualité de la pratique avec des objectifs d'amélioration de santé publique, en prenant pour base des indicateurs de suivi des pathologies chroniques, de prévention et d'efficience. Des indicateurs de pratique Clinique sont transformés en "points" et sont susceptibles d'aider à financer le centre. Les indicateurs 2020 sont déclarés en N+1.

IV – Les perspectives budgétaires

A - Les orientations budgétaires 2022

Les orientations politiques se feront sur les 4 axes du mandat municipal :

✓ *Une ville agréable à vivre pour tous et un service public municipal centré sur les besoins et les attentes des plus jeunes aux seniors.*

- Le maintien d'un haut niveau de qualité de la restauration municipale en privilégiant des produits de qualité et provenant des circuits courts.
- L'aménagement de la cour d'école Emilie Carles.
- L'extension de l'école du moulin primaire par 2 salles modulaires.
- La mise en place d'un « salade bar » afin d'améliorer le service aux enfants du centre de loisirs.
- La pérennisation de la course pédestre, évènement sportif familial, convivial et de plein air.
- Le lancement des travaux après un travail en concertation avec l'architecte pour l'aménagement culturel du Carré Bel Air comprenant la création Médiathèque-Ludothèque innovante répondant aux attentes de tous les utilisateurs, l'agrandissement de la scène de la salle Brice Fouquet de l'Espace Lionel Boutrouche pour élargir la programmation culturelle et enfin l'agrandissement de l'école municipale de musique dans les locaux de « la ferme ».

✓ *Aux portes d'Orléans et en bordure d'espaces naturels, un projet municipal en réponse aux enjeux de qualité de vie, de mobilité et de développement durable.*

- La plantation d'arbres et d'arbustes afin de renforcer les zones d'espaces verts.
- La réalisation de travaux d'isolation, sur plusieurs années, dans les bâtiments déterminés les plus énergivores suite au Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP).
- L'installation d'une agriculture biologique à Ingré en mettant à disposition des terrains agricoles.
- La poursuite des actions de développement durable telles que l'écopâturage et des actions auprès des ingrèns concernant la récupération de l'eau ainsi que le développement de la mobilité douce notamment dans le cadre scolaire.
- L'utilisation de matériaux bio-sourcés.

✓ *Une ville solidaire, qui se mobilise pour les valeurs de la République en s'appuyant sur son dynamisme et sa gestion rigoureuse.*

- La poursuite d'actions pour une offre de santé diversifiée par la mise en place d'aide à l'installation, le développement du centre de santé.
- Le maintien de l'action sociale par le biais du CCAS qui continue d'apporter le soutien nécessaire à la politique de solidarité de la ville.
- Le renforcement de la sécurité des biens avec la mise en place de nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection sur certains bâtiments et équipements publics.

✓ *Une ville connectée et participative qui rayonne.*

- L'équipe municipale réaffirme l'importance portée à la démarche participative et citoyenne avec les Ateliers Participatifs de Proximité qui sont des espaces d'informations, d'échanges, de débats sur la vie des quartiers et de la commune. Un appel à projet participatif sera lancé ainsi qu'une plateforme participative ouverte aux ingrèns.
- Le maintien à un haut niveau d'accompagnement et de soutien à la vie associative à la fois financier, logistique et humain.
- L'éducation reste un secteur prioritaire pour la municipalité avec l'achèvement de l'équipement des classes primaires de tableaux blancs interactifs, le raccordement internet de toutes les classes et des remplacements d'ordinateurs.
- La mise en place de la domotique dans les bâtiments communaux (télégestion, ajustement de la consommation énergétique en temps réel, utilisation de la lumière, chauffage...).

Les priorités de l'équipe municipale seront pour 2022 :

- La poursuite de la stabilité des taux de la fiscalité locale,
- Le contrôle des dépenses de fonctionnement en dépit d'une part, de la hausse des matières premières et d'autre part de la mise en place des politiques de la mandature,
- Le maintien d'un autofinancement suffisant pour poursuivre le programme d'investissement,
- Le non recours à l'emprunt pour diminuer l'endettement de la commune,
- Le maintien d'une trésorerie positive,
- La maîtrise de la masse salariale.

B - La stratégie financière

Malgré des dotations de l'Etat qui devraient être stables en 2022 et une maîtrise des dépenses engagées, il nous faut continuer à mettre en place des stratégies afin d'assurer un bon niveau de service à la population tout en maintenant l'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

1) Les recettes de fonctionnement

- La stabilité des taux communaux, les recettes fiscales ne varieront donc qu'en fonction de l'effet base et volume estimés à 2%.
- Les recettes des services augmenteront par l'actualisation annuelle des tarifs, limitée à la seule évolution du taux d'inflation, et l'évolution du taux de fréquentation.
- Les dotations de l'Etat devraient cette année connaître une certaine stabilité.

2) Les dépenses de fonctionnement

Malgré les baisses de recettes, l'objectif de la municipalité est de poursuivre une offre de services publics de qualité accessible à tous les Ingréens.

Pour autant, il est demandé aux services de pérenniser et d'accroître les pratiques d'achats avec la mise en place de marchés pluriannuels et/ou de groupements de commandes avec la Métropole, les centrales d'achats ou en partenariat avec d'autres collectivités.

Les charges à caractère général en dépit d'une évolution inévitable devront être maîtrisées par les services.

En terme de dépenses de personnel, il convient de prendre en compte les conséquences budgétaires :

- liées aux évolutions statutaires des agents et leur déroulement de carrières (environ 98 000€). Les déroulements de carrières (avancement échelon 2022 et l'impact des avancements d'échelons, de grades ou promotion interne intervenus en 2021 ayant un impact en année entière sur 2022, changement de statut en 2022). La revalorisation du SMIC a entraîné en octobre 2021, une revalorisation de l'indice de rémunération minimum. Il convient également de prendre en compte l'évolution du SMIC annuelle au 1er janvier de chaque année, estimée entre 0.5% et 0.6% au 1er janvier 2022.
- liées aux mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2021, au renfort de certains services à venir, au remplacement des agents absents (environ 280 000 €)
- liées à la mise en œuvre de certains dispositifs (forfait mobilité durable, indemnité de télétravail, prime de précarité, prime inflation) (environ 27 500 €)
- l'augmentation de la base de rémunération entraîne mécaniquement une augmentation des charges patronales même si le taux de celles-ci n'évolue pas. (base charges patronales d'un agent CNRACL : 55.60% - agents Régime Général : 42.97%). L'incidence de l'augmentation de la base sur les charges patronales est d'environ 203 000 €.

La commune n'ayant pas emprunté depuis 2009, les charges financières continuent de baisser (- 10,59 %).

La ville continue d'apporter son soutien actif au monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions à hauteur de 2021.

3) Les recettes d'investissement

Le financement des investissements de la collectivité se fait par les recettes suivantes :

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des dépenses d'équipements réalisées en N-2.
- ✓ La Taxe d'Aménagement qui varie en fonction des nouvelles constructions,
- ✓ Les subventions d'équipement.

4) Les dépenses d'investissement

L'année 2022 sera une année charnière puisqu'elle sera, entre autres, consacrée à achever les opérations décidées en 2021 et à préparer les investissements futurs :

- ✓ Les projets sur le patrimoine bâti de la commune :
 - L'extension de l'école municipale de musique (Lancement des marchés de travaux)
 - L'extension de la scène de la salle Brice Fouquet de l'espace culturel Lionel Boutrouche (Lancement des marchés de travaux)
 - La construction d'une médiathèque-ludothèque (Lancement des marchés de travaux)
 - La réhabilitation de la salle Guy Durand
 - L'extension de l'école du moulin primaire
 - Des travaux d'amélioration dans divers bâtiments dont les écoles
 - Des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans divers bâtiments suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- ✓ L'acquisition de réserves foncières notamment dans le cadre du maraichage bio.
- ✓ Renforcement de la sécurité des biens avec la mise en place de nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection sur certains bâtiments et équipements publics.
- ✓ L'informatisation des services et des écoles
- ✓ L'équipement des services (mobilier, matériel, véhicule,...)
- ✓ L'équipement des écoles (mobilier et matériel)
- ✓ La poursuite des aménagements des mares et du bois de Lazin.

Plusieurs travaux de voiries seront réalisés par la Métropole, en concertation avec la Ville :

- Poursuite des études et démarrage du chantier pour la requalification des voiries de la zone d'activités Ingré-St Jean de la Ruelle
- Poursuite de la piste cyclable route d'Orléans.

C - Le plan pluriannuel des investissements

Une innovation : les autorisations de programme / crédits de paiement

Pour une meilleure lisibilité des crédits nécessaires chaque année pour les opérations sur plusieurs exercices, il est indispensable de mettre en place la gestion par autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements : elles sont exprimées de manière pluriannuelle sur une globalité d'opération.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La première AP/CP sera consacrée à l'aménagement du pôle culturel du Carré Bel Air.

Le PPI :

L'équipe municipale a souhaité réaliser un plan pluriannuel des investissements sur la durée du mandat 2020/2026.

Ce plan respecte en tout point les engagements pris en mars 2020 devant les Ingréens.

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Montant estimatif</u>
<u>2022</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (Maitrise d'œuvre, études, diagnostics, SPS, contrôleur technique, lancement des travaux)	660 000 €
	Isolation des bâtiments communaux	100 000 €
	Vidéoprotection : poursuite du déploiement autour des bâtiments communaux	100 000 €
	Réhabilitation de la salle Guy Durand (fin des travaux)	145 000 €
	Extension de l'école du Moulin primaire	520 000 €
	Maraichage bio (études et acquisition des terrains)	30 000 €
	Réhabilitation d'un chemin rural	10 000 €
	Création d'un multi accueil (études)	30 000 €
	Plantation de 100 arbres	25 000 €
	Parkings (cimetière, équipements sportifs)	Chiffrage en cours
	Isolation de l'école Victor Hugo (études et phasage)	10 000 €
<u>2023</u>	Aménagement culturel du Carré Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB salle Brice Fouquet) (travaux)	
	Construction d'un city stade	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Parcours de santé et de footing (études)	
	Aménagement d'une cour à l'école du Moulin	
	Plantation de 100 arbres	
Réhabilitation du bois de la monnaie (études)		
<u>2024</u>	Aménagement culturel du Carré Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB salle Brice Fouquet) (travaux)	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Parcours de santé et de footing (travaux)	
	Terrain de grands jeux (études)	
	Aménagement du parvis du collège	
	Agrandissement de l'ALSH (études)	
	Création d'une maison des associations (études)	
	Réhabilitation du bois de la monnaie (travaux)	
Plantation de 100 arbres		

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Montant estimatif</u>
<u>2025</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (travaux)	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Terrain de grands jeux (travaux)	
	Tribune et vestiaires du foot (études)	
	Aménagement d'une cour à l'école du Moulin	
	Agrandissement de l'ALSH (lancement des travaux)	
	Création d'une maison des associations (lancement des travaux)	
<u>2026</u>	Plantation de 100 arbres	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Tribune et vestiaires du foot (travaux)	
	Agrandissement de l'ALSH (travaux)	
	Création d'une maison des associations (travaux)	

PS- Les réfections des voiries ne figurent pas dans ce plan, compte-tenu du fait que le PPI métropolitain ne sera présenté que fin janvier 2022.

Fait à Ingré, le 29/12/2021.